

Votre contact

Monsieur Virgile CURTIT
03 88 35 35 38

Durée

1 jour
7 heures

Public

Responsable, gestionnaire de paie, comptable
assurant le contrôle de la paie

Prérequis

Avoir une expérience des techniques de la paie,
souhaiter approfondir et perfectionner ses
connaissances

Effectif

Minimum 6 stagiaires
Maximum 12 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Afin de capter et conserver la pleine attention de
nos stagiaires, nous alternons entre apports
théoriques appuyés par des études de cas, mises
en situation, outils Excel personnalisables...
> Selon les modules et les attentes des stagiaires,
nous proposons des exercices progressifs et
proposons des simulations avec débriefing (avec
ou sans vidéo)

Formateur

Expérimentée dans le sociale et la paie

Suivi et évaluation

Les acquis sont évalués en cours et en fin de
formation. Une évaluation de satisfaction est
complétée par les participants et
Une attestation de formation sera remise

Informations complémentaires

Les bonus outils:

- Matrices de calcul Excel personnalisables
- Support pédagogique numérisé

Objectifs de la formation

Maintenir à jour ses fiches de paie

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être en capacité de :

- Compléter ses compétences techniques pour l'établissement des fichiers de paie et intégrer les spécificités de la convention collective BTP

- Utiliser les bonnes pratiques adaptées à chaque cas de figure et limiter le risque de redressement

- Suivre, pas à pas, la logique du bulletin de paie pour tous les éléments qui le composent soient abordés, enrichie d'études de cas.

Contenu

>Nul n'est censé ignorer la loi (Atelier 1 - 3.5 heures)

Coller à l'actualité sociale

- L'impact des mesures COVID 19
- Mes effectifs selon la sécurité sociale
- L'intégration du handicap
- Un stagiaire c'est bien, le rémunérer c'est mieux
- Arrêt de travail: de la révision du mode de calcul aux nouvelles dispositions
- Fiches de paie, place à la dématérialisation?
- Et si on parlait de droit à la formation

Parlons brut

- A commencer par le salaire de base
- Chômage partiel, temps partiel, entrée/sortie en cours de mois
- Heures supplémentaires, non travaillées, de nuit, de dérogation de conduite....
- Primes, indemnités, avantages en nature:
 - Des limites à ne pas dépasser
 - Focus sur la prime au pouvoir d'achat

>Bien plus qu'un salaire (Atelier 2 - 3.5 heures)

Les cotisations sociales au peigne fin

- La dernière loi de finance qui change les règles
- Les contributions obligatoires pour le bien commun (FNAL, dialogue social, Assedic/AGS, CSG...)
- L'intégration des risques professionnels(taux AT, OPPBTP...)
- Le maintien des revenus(congés payés, intempéries, chômage...)
- Sortons couverts : aides, retraite, prévoyances, mutuelle...
- Et si on se formait à tout ça!(CCCA,formation, taxe d'apprentissage...)

Au final, combien il reste en bas à droite?

- Parlons imposition...à la source
- Qu'est-ce que je fais avec mes primes, indemnités ou acomptes?
- Du net imposable au net à payer...histoire d'être dans les clous.

Bilan de la formation

